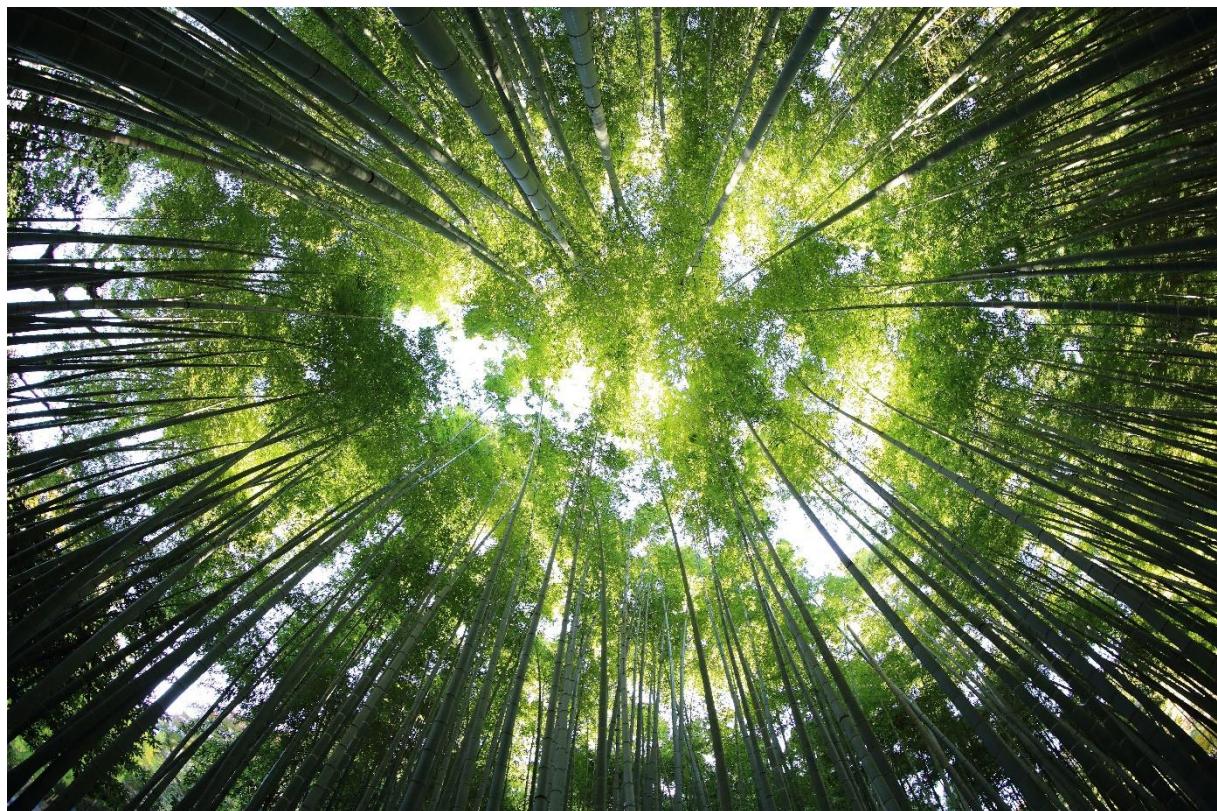




RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2022



1. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE	3
2. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE	5
2.1 INDICATEURS ALTERNATIFS DE PERFORMANCE	5
2.2 ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DU PREMIER SEMESTRE	7
2.2.1 Perspectives et tendances	7
2.2.2 Eléments significatifs de la période.....	7
2.2.3 Commentaires sur l'activité.....	10
2.2.4 Flux de trésorerie	16
2.2.5 Dettes financières	18
2.3 INVESTISSEMENTS	19
2.4 PARTICIPATION DANS L'ENTREPRISE MISE EN EQUIVALENCE	19
2.5 PRINCIPALES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES.....	20
2.6 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	20
2.7 DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES POUR LES SIX MOIS RESTANTS .	20
3 ETATS FINANCIERS RESUMES	22
3.1 ETATS FINANCIERS RESUMES AU 30 JUIN 2022.....	22
3.2 RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	49

1. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

« J'atteste, à ma connaissance, que les états financiers IFRS résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice ».

Nicolas Sordet, Directeur Général

Fait à Lyon, France, le 27 septembre 2022



2. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

2. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

2.1 INDICATEURS ALTERNATIFS DE PERFORMANCE

A la date du présent rapport, la capacité industrielle a été mise en service, aucun indicateur de performance opérationnelle n'est encore disponible au titre de la période.

Les indicateurs actuellement suivis par le management sont :

- au niveau d'Afyren, le niveau de dépenses mensuelles par référence au budget ;
- au niveau d'Afyren Neoxy, le coût du projet de construction, incluant le coût total installé, ainsi que la consommation de trésorerie par référence au budget.

En complément des agrégats comptables, le management a identifié quatre indicateurs alternatifs de performance (« IAP ») permettant de suivre à l'avenir, de manière régulière et pérenne, la performance de la Société, de sa participation et de ses futures filiales, dont deux indicateurs financiers, que sont le chiffre d'affaires et la marge d'EBITDA courant, par unité de production (c'est-à-dire filiale ou participation de la Société) et également au niveau de la Société. Ces deux indicateurs permettent de renseigner sur la performance économique de chacune des unités de production, et de manière globale sur le bon développement de la Société, sa participation et ses futures filiales. Ces indicateurs ne sont pas disponibles au titre des exercices 2020 et 2021, car soit non calculables (ce qui est le cas pour Afyren Neoxy par exemple qui ne réalise pas encore de chiffre d'affaires), soit non pertinents au regard de l'avancement du projet de l'entreprise (ce qui est le cas par exemple pour la marge d'EBITDA courant de la Société, proche de 0% déjà en 2020 mais qui va se creuser avec l'accélération des dépenses avant - selon les prévisions de la Société - de revenir à l'équilibre).

(I) Indicateur de chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires, s'entend au niveau des usines détenues par les filiales ou les participations de la Société, et permet de mesurer à la fois la performance opérationnelle et commerciale de valorisation de la production (volume et prix).

Au niveau de la Société, le chiffre d'affaires permet de mesurer la performance commerciale de l'ensemble.

(II) Indicateur de marge d'EBITDA courant

L'EBITDA courant s'entend au niveau de la Société et correspond au résultat opérationnel courant retraité des dotations aux amortissements et des dépréciations nettes aux immobilisations corporelles et incorporelles.

L'EBITDA courant retraité s'entend au niveau unités de production et correspond au résultat opérationnel courant retraité des dotations aux amortissements et des dépréciations nettes aux immobilisations corporelles et incorporelles, et, le cas échéant, de la partie forfaitaire annuelle de redevances relevant de la rémunération d'une licence de technologie concédée par Afyren (incluant la part fixe et la part variable).

La marge d'EBITDA courant s'apprécie par rapport au chiffre d'affaires.¹

Cet IAP permet de mesurer :

- la rentabilité opérationnelle de l'actif, en incluant l'ensemble des coûts opérationnels, quelle que soit sa politique de financement ou d'investissement ;
- la capacité de la Société à piloter ses coûts de structure pour continuer de développer la technologie, et de développer et opérer ses usines.

(III) Indicateur de capacité engagée et de capacité installée

Cet indicateur permet le suivi de la capacité de production d'acides (en kilotonnes), selon deux stades d'avancement : la capacité engagée (c'est-à-dire ayant passé le stade « FEL3² » dans le processus de préparation des usines de la Société), ainsi que la capacité installée (c'est-à-dire après démarrage de la production).

(IV) Indicateur de suivi de performance ESG

La Société travaille actuellement sur l'établissement d'indicateurs pour permettre le suivi de performance ESG (environnemental, social et de gouvernance). L'indicateur retenu pourrait s'appuyer sur une notation extra-financière de type Gaïa index. En effet, la Société propose de manière intrinsèque une solution performante d'un point de vue environnemental (avec notamment une réduction de 80% des émissions de CO₂ par rapport à des produits pétro-sourcés). La Société souhaite piloter de manière plus globale sa performance ESG, que ce soit de manière environnementale mais également sociale et en matière de gouvernance. La Société considère que ce type de notation permettra de suivre de manière globale la performance ESG de la Société, au-delà de ses atouts environnementaux initiaux.

¹ Le suivi de cet indicateur débutera dès que la première usine générera du chiffre d'affaires.

² Finalisation des études de base.

2.2 ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DU PREMIER SEMESTRE

2.2.1 PERSPECTIVES ET TENDANCES

AFYREN étudie actuellement l'implantation de l'usine n°2 pour une mise en service fin 2024, notamment par l'analyse des différents scénarios sur plusieurs matières premières, en Amérique du Nord et en Asie, par les discussions en cours avec des partenaires potentiels et par l'évaluation de la structuration du financement. Ces analyses prennent en compte les enjeux climatiques et éventuelles opportunités d'accès à une matière première disponible et faiblement valorisée via des accords partenariaux, en vue d'optimiser l'impact carbone de la solution Afyren. Ces analyses incluent des études de faisabilité (en termes logistique, énergétique, impact CO₂, sécurisation des approvisionnements, et proximité client) qui auront vocation notamment à confirmer le planning de déploiement.

À plus long terme, et avec deux usines complémentaires (usine n°2 et n°3), AFYREN réaffirme ses perspectives et objectifs financiers :

- 1) Avoir une capacité annuelle de production de plus de 70 000 tonnes à l'horizon 2026
- 2) Atteindre une marge d'EBITDA courant retraité positive de AFYREN NEOXY dès 2023, et une marge d'EBITDA courant positive de AFYREN dès 2025³
- 3) Réaliser une marge d'EBITDA courant au niveau du Groupe de l'ordre de 30% en 2027 avec un chiffre d'affaires supérieur à 150 M€⁴

2.2.2 ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE

2.2.2.1 SITUATION COMMERCIALE

A la date du présent document, 70% des volumes d'acides à pleine capacité de l'usine ont déjà été pré-vendus par le biais de contrats commerciaux, dont certains sont en « take or pay » sur plusieurs années.

Ces contrats concernent différents secteurs d'application ; tels que l'alimentation humaine, l'alimentation animale, les arômes et parfums ou encore les lubrifiants ; confirmant ainsi l'approche multi-sectorielle d'Afyren et de ses produits, et permettant une mitigation de risques liés à une approche mono-sectorielle.

Tous ces secteurs sont à la recherche de solutions biosourcées et bas carbone pour les besoins de leurs approvisionnements. C'est dans ce cadre, renforcé par la crise énergétique actuelle, qu'Afyren peut apporter des solutions à ses clients, en proposant une alternative aux produits issus de la pétro-chimie.

Les contrats concernent l'ensemble du portefeuille d'acides d'Afyren et permettent à la société et sa filiale Afyren Neoxy, d'envisager sereinement le démarrage de la production de cette première usine sur les débouchés commerciaux.

Le reste de la capacité de production disponible fait quant à elle l'objet de discussions contractuelles, en cours à la date du présent du document. Il est à noter que certains de ces échanges impliquent également les volumes qui seraient disponibles avec la prochaine usine.

³L'EBITDA courant est défini en section 2.1 « Indicateurs alternatifs de performance » du présent document.

⁴Le chiffre d'affaires supérieur à 150 M€ correspond au chiffre d'affaires combiné des unités de production.

Pour rappel, en complément de ces acides, la technologie d'Afyren génère pour seul résidu, un co-produit valorisé sous forme d'engrais. Les volumes de cet engrais ont déjà été intégralement pré-vendus par sa première usine, Afyren Neoxy, à la société Terrial.

2.2.2.2 POLITIQUE RSE - FORMALISATION DE LA RAISON D'ETRE

À la suite d'une réflexion engagée de plusieurs mois et d'un travail de concertation avec ses parties prenantes internes et externes, AFYREN a consulté, avec le soutien d'un cabinet indépendant spécialisé, tous les collaborateurs d'AFYREN via un questionnaire en ligne ou des entretiens qualitatifs, et a mené une quinzaine d'entretiens auprès de fournisseurs, clients, institutionnels et partenaires.

Cette analyse a permis d'aboutir à la définition d'une matrice de matérialité, permettant de garantir l'alignement des engagements et ambitions RSE du Groupe avec les principaux impacts de son activité et les attentes de ses parties prenantes.

Ce travail de concertation des parties prenantes a aussi permis à AFYREN et son conseil d'administration de définir et formaliser ce qui fait sa Raison d'Être : « Rendre possible une industrie bas carbone et circulaire en apportant des solutions biosourcées bâties pour et avec notre environnement ».

Les enjeux matériels RSE identifiés par AFYREN avec ses parties prenantes ont été intégrés dans 3 axes d'engagement prioritaires pour incarner sa Raison d'Être au quotidien :

- Apporter des solutions biosourcées durables et performantes
- Rendre possible une industrie bas carbone, circulaire et responsable
- Bâtir pour et avec notre environnement

2.2.2.3 MISE EN SERVICE INDUSTRIELLE D'AFYREN NEOXY

Au second semestre 2020, AFYREN avait lancé la construction d'AFYREN NEOXY, sa première usine à grande échelle, située à Carling-Saint Avold, dans la région Grand Est.

Le 24 mars 2022, après 18 mois de chantier, Afyren a annoncé la mise en service industrielle de son usine Afyren Neoxy. C'est un jalon majeur dans le développement industriel de Afyren, avec la finalisation de la construction de l'usine AFYREN NEOXY, première unité à taille industrielle basée sur la technologie développée par Afyren. Ce projet a été réalisé dans le budget et les délais prévus initialement, et ce malgré le contexte de crise sanitaire.

Cette unité industrielle est depuis rentrée en phase de démarrage. Cette phase consiste en la réalisation de tests pour une mise en service progressive des différents équipements, phase préparative au lancement de la production.

L'ensemble des équipes de Afyren Neoxy a été recruté, et le lancement de la production et la livraison des premiers lots est attendu sur le second semestre 2022, une fois tous les tests concluants.

2.2.2.4 NOMINATION DE NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle (AGA) du 15 juin 2022, les actionnaires ont approuvé l'ensemble de résolutions proposées, parmi lesquelles, les nominations de (i) Madame Patrizia Marraghini en qualité de Présidente du Comité d'Audit et d'Administratrice

indépendante au sein du Conseil d'Administration, et de (ii) Madame Caroline Lebel en qualité d'administratrice.

2.2.2.5 POINT DE SITUATION LIE A LA CRISE ENERGETIQUE, LIEE A LA GUERRE EN UKRAINE

Au 30 juin 2022, la première unité de production du groupe Afyren Neoxy n'étant encore qu'en phase de démarrage, les impacts financiers de cette crise sont négligeables dans les comptes de la société. Néanmoins, avec le démarrage de la production de l'usine Afyren Neoxy, des impacts à venir sont anticipés sur le coût d'accès à l'énergie, notamment en gaz, afin de faire fonctionner cette usine. Ce surcoût de production fait l'état de discussions commerciales, comme pour l'ensemble du secteur industriel, afin d'en limiter l'impact par un réajustement des prix de vente.

Il est à noter que la concurrence pétro-chimique d'Afyren, soit 99% du marché actuel, est impactée à deux niveaux par cette crise : sur le coût de sa matière première que sont les dérivés pétroliers, et sur le coût d'énergie avec des processus de transformation énergivores. Ainsi, l'ensemble de la chaîne de valeur est soumis à ce contexte inflationniste, qui se traduit dans une augmentation du prix de marché des acides produits par Afyren.

Pour rappel, Afyren utilise comme matières premières des co-produits d'agriculture, et non un produit principal d'agriculture. Ainsi, la production d'Afyren n'entre pas en compétition avec l'alimentation humaine. L'utilisation de ces résidus comme intrants dans le processus de production est l'une des pierres angulaires de l'approche d'économie circulaire, bas carbone et sans déchet industriel, d'Afyren. Cette approche permet également de s'affranchir de la tension concurrentielle sur les denrées alimentaires telles que le sucre ou le blé. D'ailleurs, Afyren a signé, pour sa première usine Afyren Neoxy, un contrat avec le groupe Südzucker pour la fourniture sur 5 ans des résidus de betterave à sucre pour les besoins de production de Afyren Neoxy, et ce à un prix encadré dans une bande tarifaire contractuelle fixée pour la durée du contrat.

Le deuxième impact provient, du fait du contexte de la crise ukrainienne, de l'augmentation du coût d'un intrant chimique, mais tempéré en aval par l'augmentation du prix de vente des engrains produits par Afyren.

2.2.2.6 ALLOCATION DE BSPCE

Par décision en date du 4 février 2022, le Conseil d'administration a mis en œuvre la délégation de compétence consentie par l'assemblée générale mixte du 11 juin 2021 qui a autorisé le Conseil d'administration à procéder à l'émission de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise de la Société (les « BSPCE 2021 »). Cette allocation porte sur 17 500 BSPCE 2021, au profit du Président du conseil d'administration. L'acquisition des actions est soumise à une condition de présence sur une durée de 3 ans.

Par décision en date du 24 mars 2022, le Conseil d'administration a mis en œuvre la délégation de compétence consentie par l'assemblée générale mixte du 11 juin 2021 qui a autorisé le Conseil d'administration à procéder à l'émission de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise de la Société (les « BSPCE 2021 »). Cette allocation porte sur 15 000 BSPCE 2021, au profit d'un salarié de la Société Afyren. L'acquisition des actions est soumise à une condition de présence sur une durée de 3 ans.

2.2.2.7 EMISSION D'ACTIONS GRATUITES

Conformément aux termes de l'assemblée générale mixte du 11 juin 2021, le Conseil d'administration du 24 mars 2022 a décidé de procéder à l'attribution gratuite de 257 620 actions à chacun des deux dirigeants. L'acquisition des actions est soumise à une condition de présence sur une durée de 3 ans et des performances de marché.

2.2.3 COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITE

Le lecteur est invité à lire les informations qui suivent relatives à la situation financière et aux résultats de la Société avec les comptes résumés de la Société établis pour les besoins du rapport financier semestriel au titre des premiers semestres 2021 et 2022, et ayant fait l'objet d'une revue limitée par le commissaire aux comptes dont le rapport d'examen limité est présenté en section 3.2.

Les commentaires sur les comptes ci-dessous sont établis sur la seule base de ces comptes.

Les états financiers de la Société ont été préparés conformément aux normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne (« IFRS-UE »).

Les chiffres indiqués en milliers d'euros dans les tableaux et analyses figurant dans cette section ont été arrondis. Par conséquent, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme des chiffres arrondis séparément. De même, la somme des pourcentages, calculés à partir de chiffres arrondis, peut ne pas correspondre à 100 %.

2.2.3.1 CHIFFRES CLES

En milliers d'euros	2022.06	2021.06
Chiffre d'affaires	1 763	1 522
Dont licence et développement du savoir-faire industriel	708	708
Dont autres prestations de services	1 054	814
Résultat opérationnel	- 2 580	-856
Résultat financier net	-160	-222
Quote-part dans le résultat de l'entreprise mise en équivalence (nette d'impôt)	-1 420	-463
Résultat net	- 4 160	-1 540

Le lecteur est invité à se reporter à l'examen des comptes et des résultats ci-après.

2.2.3.2 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le traitement comptable et les éléments composants le chiffre d'affaires sont par ailleurs détaillés dans la note 6.2 des Etats Financiers IFRS clos au 30 juin 2022 figurant en section 3.1.

En milliers d'euros	2022.06	2021.06
Licence et développement du savoir-faire industriel	708	708
Autres prestations de services	1 054	814
Total chiffre d'affaires	1 763	1 522

Le chiffre d'affaires de la Société est en hausse de + 16 %, passant de 1 522 milliers d'euros au premier semestre 2021 à 1 763 milliers d'euros au premier semestre 2022. Cette hausse résulte exclusivement de l'augmentation des prestations de services facturées à Afyren Neoxy, expliquée par la hausse du personnel technique mis à disposition d'Afyren Neoxy dans cette phase intense de démarrage de l'usine, permettant de transmettre les compétences aux équipes Afyren Neoxy afin d'opérer cette capacité de production basée sur la technologie d'Afyren (se reporter à l'évolution du chiffre d'affaires par nature ci-après).

Evolution du chiffre d'affaires par nature

- Licence et développement du savoir-faire industriel :

Le chiffre d'affaires généré par le contrat de licence s'établit à 708 milliers d'euros au premier semestre 2022, inchangé par rapport au premier semestre 2021. Il correspond exclusivement à la part forfaitaire de la licence de savoir-faire concédée à Afyren Neoxy en décembre 2018.

- Mises à disposition et autres prestations de services :

Le chiffre d'affaires de ce poste s'établit à 1 054 milliers d'euros au premier semestre 2022 contre 814 milliers d'euros au premier semestre 2021. Il correspond aux prestations de service facturées par la Société à Afyren Neoxy dans le cadre des conventions signées entre les deux sociétés, dont principalement :

- la mise à disposition par Afyren de personnel technique, telle que prévue dans le contrat de licence. Le chiffre d'affaires généré par cette prestation est en hausse et s'élève à 624 milliers d'euros au premier semestre 2022 contre 362 milliers d'euros au premier semestre 2021 en raison d'une mise à disposition de personnel plus importante en lien avec le démarrage d'Afyren Neoxy ;
- des prestations de services administratives pour 50 milliers d'euros au premier semestre 2022 inchangées par rapport au premier semestre 2021 ;
- des prestations commerciales pour 225 milliers d'euros au premier semestre 2022 inchangées par rapport au premier semestre 2021 ;
- le service d'accompagnement du projet AFTER-BIOCHEM prévu dans le cadre de la subvention BBI d'Afyren Neoxy à hauteur de 155 milliers d'euros au premier semestre 2022, inchangé par rapport au premier semestre 2021. Les modalités de cette subvention sont décrites dans la note 5 «Subvention Bio Based Industries » des Etats Financiers IFRS au 30 juin 2022 figurant en section 3.1 du présent document.

2.2.3.3 RESULTAT OPERATIONNEL COURANT

Autres produits

En milliers d'euros	2022.06	2021.06
Subvention d'exploitation	204	89
Subvention d'investissement étalée en résultat	32	32
Autres	-1	1
Total autres produits	234	122

Les autres produits s'élèvent à 234 milliers d'euros au premier semestre 2022 contre 122 milliers d'euros au premier semestre 2021. Ils comprennent essentiellement des subventions d'exploitation (incluant notamment le crédit d'impôt recherche) et des subventions d'investissements reçues.

Ce poste est détaillé dans la note 6.3 « Autres produits » des états financiers semestriels clos au 30 juin 2022 figurant en section 3.1.

Charges opérationnelles

En milliers d'euros	2022.06	2021.06
Total avantages du personnel	-3 024	-1 652
Achats de consommables et équipements	-94	-52
Charges locatives	-45	-41
Entretiens et réparations	-9	-7
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	-633	-308
Frais de déplacements et missions	-241	-44
Publicité et communication	-79	-24
Autres charges externes	-109	-40
Total achats et charges externes	-1 210	-514
Total amortissements des immobilisations et droits d'utilisation	-301	-311
Taxes	-22	-14
Autres charges	-21	-9
Total autres charges	-43	-23
Total charges opérationnelles	-4 578	-2 500

Au 30 juin 2022, les charges opérationnelles courantes s'élèvent à 4,6 millions d'euros contre 2,5 millions d'euros au 30 juin 2021, soit une hausse de 2,1 millions d'euros, i.e., 83 %, résultant essentiellement de l'augmentation des charges de personnel (+ 1,4 millions d'euros) et des achats et charges externes (+ 0,7 million d'euros).

Par ailleurs, les dépenses de recherche et développement comptabilisées en charges passent de 0,5 million d'euros au 30 juin 2021 à 0,6 million d'euros au 30 juin 2022.

Ce poste est détaillé dans la note 6.4 « Charges opérationnelles » des Etats Financiers semestriels clos au 30 juin 2022 figurant en section 3.1.

Charges de personnel

En milliers d'euros	2022.06	2021.06
Salaires et traitements	-1 427	-1 075
Cotisations sociales	-398	-314
Charges au titre de régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies	-145	-112
Charges au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestation définie	-16	-6
Paiements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres	-1 033	-145
Autres charges de personnel	-5	-1
Total	-3 024	-1 652

Les charges de personnel s'élèvent à 3 024 milliers d'euros au titre du premier semestre 2022 contre 1 652 milliers d'euros au 30 juin 2021. L'accroissement de ces charges résulte principalement de :

- la hausse du nombre moyen d'équivalents temps plein (ETP) qui passe de 22 en juin 2021 à 31 en juin 2022 (hors effectif de Afyren Neoxy) ;
- de la comptabilisation d'une charge IFRS2 de 1 033 milliers d'euros en juin 2022 contre 145 milliers d'euros en juin 2021 suite à l'attribution de BSPCE (Bons de Souscription de Parts de Créeateur d'Entreprise), dans le cadre du plan BSPCE 5, ainsi que d'Attribution d'Actions Gratuites (AGA).

Les recrutements effectués ont principalement pour objectif de mener en parallèle le déploiement des prochaines capacités de production à l'international, en parallèle du démarrage d'Afyren Neoxy, ainsi que de renforcer les projets de développement visant à élargir le portefeuille de produit.

Autres charges

Les autres charges correspondent aux dépenses d'amortissements des immobilisations et du droit d'utilisation lié aux contrats de location ainsi qu'aux diverses charges.

2.2.3.4 FORMATION DU RESULTAT NET

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel ressort à (2 580) milliers d'euros au 30 juin 2022 contre (855) milliers d'euros au 30 juin 2021.

Dans cette phase d'investissement pour l'avenir d'Afyren, avec l'accompagnement au démarrage de la première usine Afyren Neoxy et la préparation des prochaines usines, le résultat opérationnel se creuse naturellement dans l'attente des premiers revenus de vente des produits d'Afyren Neoxy, conformément aux perspectives prévues par la société.

Résultat financier

En milliers d'euros	2022.06	2021.06
Charges d'intérêts sur emprunts	-15	-1
Charges d'intérêts sur emprunts obligataires convertibles	-74	-102
Charges d'intérêts sur avances remboursables	-12	-20
Charges d'intérêts sur dettes de loyers IFRS 16	-1	-3
Composante financement sur le contrat de licence	-72	-95
Total charges financières	-174	-222
 Total produits financiers	 14	 0
 Résultat financier	 -160	 -222

Le résultat financier inclut principalement des charges d'intérêts en lien avec l'endettement financier de la Société et des intérêts liés aux retraitements IFRS (sur les OC et sur contrat de licence).

Quote-part dans le résultat de l'entreprise mise en équivalence (nette d'impôt)

La quote-part détenue dans le résultat d'Afyren Neoxy s'élève à (1,4) millions d'euros au 30 juin 2022 contre (0,5) million d'euros au 30 juin 2021.

Cette dégradation du résultat s'explique principalement par le fait que toute l'équipe nécessaire à l'exploitation de l'usine est à ce jour recrutée, et impliquée dans le démarrage de l'usine. Ainsi, en attente de livraison des premiers lots et du démarrage du ramp-up commercial, Afyren Neoxy porte l'ensemble de ses couts fixes opérationnels sans encore dégager les revenus associés. Pour rappel, la phase de ramp-up de cette usine jusque pleine capacité est prévue sur deux ans.

Au 30 juin 2022, le niveau des actifs non courants d'Afyren Neoxy est de 66,3 millions d'euros, comprenant essentiellement l'usine nouvellement construite, ainsi que dans une moindre mesure la licence de technologie concédée par Afyren à Afyren Neoxy. A la date du présent document, le chantier de construction de cette usine s'est achevé et le lancement de la mise en service industrielle de notre usine AFYREN NEOXY sur le site de Carling Saint-Avold a été réalisé.

Les actifs courants qui s'élèvent à 11,0 millions d'euros, comprennent essentiellement des créances pour subvention à recevoir, dont la subvention BBI, pour 8 millions d'euros.

Le lecteur est invité à se référer à la note 5 des Etats Financiers IFRS clos au 30 juin 2022 figurant en section 3.1 pour plus de détails.

Résultat net

Le résultat net ressort à (4,2) millions d'euros au 30 juin 2022 contre (1,5) millions d'euros au 30 juin 2021.

Cette perte nette est conforme aux attentes de la société, dans une phase où les équipes d'Afyren et d'Afyren Neoxy sont pleinement mobilisées avant livraison des premiers lots et le démarrage du chiffre d'affaires de Afyren Neoxy, première usine de Afyren.

2.2.3.5 BILAN SIMPLIFIE

En milliers d'euros	2022.06	2021.12	Var
Actifs non courants	22 771	24 246	-1 475
Dont titres mis en équivalence	18 753	20 171	-1 418
Actifs courants	66 098	68 903	-2 805
Dont trésorerie et équivalents de trésorerie	64 831	67 128	-2 297
Total des actifs	88 869	93 149	-4 280
Capitaux propres	74 677	77 856	-3 179
Passifs non courants	6 855	11 717	-4 862
Dont emprunts et dettes financières	3 831	7 957	-4 126
Passifs courants	7 337	3 576	3 761
Dont emprunts et dettes financières	4 671	847	3 824
Total des passifs	88 869	93 149	-4 280

La Société dispose d'une trésorerie qui s'établit à 64 831 milliers d'euros à la clôture de la période et de ressources complémentaires obtenues en 2021 et sur le premier semestre 2022, comprenant essentiellement des fonds levés lors de l'augmentation de capital par offre au public pour un montant net de 66,5 millions d'euros. La Société peut ainsi financer sa croissance à travers le financement de nouveaux projets industriels ainsi que le financement des travaux de recherche et développement.

2.2.4 FLUX DE TRESORERIE

En milliers d'euros	2022.06	2021.06
Trésorerie nette liée aux activités opérationnelles	-1 536	-1 316
Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement	-232	-586
Trésorerie nette liée aux activités de financement	-528	-367
Variation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie	-2 297	-2 269

2.2.4.1 FLUX DE TRESORERIE GENERE PAR LES ACTIVITES OPERATIONNELLES

En milliers d'euros	2022.06	2021.06
Résultat net de la période	-4 160	-1 540
Amortissements des immobilisations et droits d'utilisation	301	311
Résultat financier net	160	222
Quote-part dans le résultat de l'entreprise mise en équivalence (nette d'impôt)	1 420	463
Coût des paiements fondés sur des actions	1 033	145
Impôt sur le résultat	0	0
Résultat de dilution	-	-
Résultat de cession d'actifs immobilisés	-	-
Autres éléments	-	-
Capacité d'autofinancement	-1 246	-400
 Variation nette du BFR	 -290	 -916
Impôts payés	-	-
 Trésorerie nette liée aux activités opérationnelles	 -1 536	 -1 316

Variation du besoin en fonds de roulement (BFR)

En milliers d'euros	2022.06	2021.06
Créances clients	142	-66
Passifs sur contrat client	-636	-613
Dettes fournisseurs	-106	-12
Provisions et avantages du personnel	16	6
Autres créances/ dettes courantes	295	-230
Total des variations	-290	-916

La variation du BFR entre le 30 juin 2021 et le 30 juin 2022 s'explique principalement par la hausse de la variation des créances clients de +208 milliers d'euros, partiellement compensée par l'évolution de la variation des dettes fournisseurs de -94 milliers d'euros.

2.2.4.2 FLUX DE TRESORERIE GENERE PAR LES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT

En milliers d'euros	2022.06	2021.06
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-198	-525
Produits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Dépenses de développement capitalisées	-17	-140
Subventions d'investissement (incl. CIR compensant des frais activés)	-31	79
Participation dans l'entreprise mise en équivalence	-	-
Augmentation d'actifs financiers	-	-
Diminution d'actifs financiers	-	-
Augmentation d'actifs financiers courants (contrat de liquidité)	-	-
Intérêts reçus	14	-
Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement	-232	-586

Le recul de la trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement entre les deux périodes s'explique essentiellement par la baisse des dépenses sur des projets en cours.

2.2.4.3 FLUX DE TRESORERIE GENERE PAR LES ACTIVITES DE FINANCEMENT

En milliers d'euros	2022.06	2021.06
Encaissements liés aux nouveaux emprunts et dettes financières	76	201
Remboursement d'emprunts et dettes financières	-274	-211
Paiement de dettes de loyers	-52	-61
Intérêts payés sur emprunts et dettes financières	-99	-115
Intérêts payés sur emprunts obligataires	-178	-178
Intérêts payés sur dettes de loyer	-1	-3
Trésorerie nette liée aux activités de financement	-528	-367

Les émissions et remboursements d'emprunts sont décrits dans la note 16 sur les emprunts, dettes financières des Etats Financiers IFRS figurant en section 3.1 du présent document.

2.2.5 DETTES FINANCIERES

Evolution des dettes financières

En milliers d'euros

Dettes financières au 31 décembre 2020	9 007
Souscription de nouveaux emprunts	200
Remboursement d'emprunts	-528
Dettes financières au 31 Décembre 2021	8 479
Souscription de nouveaux emprunts	76
Remboursement d'emprunts	-274
Dettes financières au 30 juin 2022	8 281

En 2021, la Société a souscrit un emprunt R&D innovation auprès de Bpifrance pour un montant de 200 milliers d'euros.

En 2022, la Société a souscrit un emprunt revitalisation Boehringer auprès de Banque Populaire pour un montant de 76 milliers d'euros.

Se reporter aux notes 16 des Etats Financiers résumés au 30 juin 2022 figurant en section 3.1.

Informations sur les conditions d'emprunt et structure de financement

En k€	Devise	Taux d'intérêt variable/fixe	Taux contractuel	Année d'échéance	Valeur nominale	2022.06		2021.12	
						Valeur comptable	Valeur comptable	Valeur comptable	Valeur comptable
Obligations convertibles	EUR	Taux fixe	7,00%	2023	3 567	3 340	3 340	3 444	3 444
Total obligations convertibles					3 567	3 340	3 340	3 444	3 444
Prêt garantie Etat (PGE) - BNP	EUR	Taux fixe	0,75%	2026	780	797	797	797	797
Prêt garantie Etat (PGE) - BPI	EUR	Taux fixe	0,75%	2026	300	300	300	300	300
Prêt garantie Etat (PGE) - BPAR	EUR	Taux fixe	0,73%	2026	780	782	782	782	782
Prêt garantie Etat (PGE) - CA	EUR	Taux fixe	0,55%	2026	780	780	780	780	780
Total prêts garantie Etat (PGE)					2 640	2 659	2 659	2 659	2 659
Avance remboursable BPI PAI 1	EUR	Taux fixe	5,33%	2022	50	8	8	13	13
Avance remboursable BPI PAI 2	EUR	Taux fixe	5,84%	2023	150	60	60	75	75
Avance remboursable BPI PAI 3	EUR	Taux fixe	4,40%	2024	302	151	151	181	181
Avance remboursable BPI PAI 3	EUR	Taux fixe	4,67%	2026	198	129	129	149	149
Avance remboursable BPI CMI2	EUR	Taux fixe	0,00%	2022	573	343	343	408	408
Total avances remboursables					1 273	690	690	825	825
BPI ADI Taux zéro	EUR	Taux fixe	0,00%	2023	690	311	311	380	380
Prêt participatif Total	EUR	Taux fixe	1,00%	2024	400	246	246	312	312
Prêt BPI Innovation R&D 1	EUR	Taux fixe	0,63%	2027	750	750	750	750	750
Prêt BPI Innovation R&D 2	EUR	Taux fixe	0,71%	2028	200	200	200	200	200
Prêt BP Boehringer	EUR	Taux fixe	0,00%	2027	75	71	71	-	-
Total autres emprunts					2 349	1 578	1 578	1 642	1 642
Dette de loyers	EUR	Taux fixe			297	102	102	145	145
Intérêts courus						235	235	234	234
Total					10 126	8 604	8 604	8 949	8 949
Part courante						4 761	4 761	950	950
Part non courante						3 843	3 843	7 999	7 999

2.3 INVESTISSEMENTS

Principaux investissements réalisés

La Société n'a pas réalisé d'investissements complémentaires significatifs au cours de la période. Elle exécute son budget, qui inclut notamment l'amélioration des équipements de son pilote de production.

Parmi ses dépenses, une partie de ses équipes est mobilisée, dans le cadre des divers contrats qui lient Afyren à Afyren Neoxy, à la réalisation de la construction de l'unité de production de Afyren Neoxy et la préparation au démarrage des opérations (incluant la commercialisation des volumes restants disponibles).

Principaux investissements en cours de réalisation ou pour lesquels des engagements fermes ont été pris, et mode de financement desdits investissements

Les principaux investissements en cours de réalisation correspondent aux travaux de construction de l'usine d'Afyren Neoxy. Cela concerne donc l'ensemble des Capex de cette 1^{ère} usine, incluant l'achat des équipements nécessaires à la production, la voirie, le système électrique de l'usine, les systèmes de contrôle commande ainsi que l'ensemble des services liés à la construction et principalement l'ingénierie.

2.4 PARTICIPATION DANS L'ENTREPRISE MISE EN EQUIVALENCE

Le tableau suivant résume les informations financières de Afyren Neoxy telles que préparées dans ses états financiers IFRS établis selon les mêmes méthodes comptables qu'Afyren. Il réconcilie en outre les informations financières résumées de la valeur comptable de la participation d'Afyren dans Afyren Neoxy :

En k€	2022.06	2021.12	2021.06
Pourcentage de détention des titres	50,62%	50,62%	50,62%
Actifs non courants	66 307	57 442	
Actifs courants hors trésorerie et équivalents de trésorerie	11 052	14 627	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17 317	15 301	
Passifs non courants	25 269	15 709	
Passifs courants	32 360	31 812	
Actifs nets (100%)	37 047	39 849	
Actifs nets attribuables à la société Afyren	18 753	20 171	
Elimination des profits latents sur les transactions descendantes			
Valeur comptable des intérêts dans la coentreprise Neoxy	18 753	20 171	-
Résultat opérationnel	- 2 510		- 983
Résultat financier	- 232		69
Impôt sur le résultat	-		3
Résultat net	- 2 808		- 915
Autres éléments du résultat global	5		
Résultat global (100%)	- 2 804		- 915
Quote part de la société Afyren dans le résultat global de Neoxy	- 1 419		- 463
Dividendes reçus par la société Afyren	-		-

2.5 PRINCIPALES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les principales transactions avec les parties liées sont détaillées dans la note 19 des Etats Financiers résumés au 30 juin 2022 figurant en section 3.1.

2.6 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- **Signature de nouveaux contrats commerciaux**

En aout 2022, Afyren a annoncé la signature de deux nouveaux contrats commerciaux pour Afyren Neoxy, avec deux acteurs des marchés de la cosmétique et de la nutraceutique, soulignant l'intérêt croissant suscité par son modèle économique bas-carbone auprès de nombreuses sociétés à la recherche d'ingrédients plus durables.

Grâce à ces accords, AFYREN porte à 70% la sécurisation des ventes de la production anticipée des acides organiques issue de l'usine Afyren Neoxy auprès de nombreux clients positionnés sur de multiples marchés (en plus des engrais déjà sécurisés à 100%).

- **Création d'un Comité RSE, rattaché au conseil d'administration**

Le Conseil d'Administration du 5 juillet 2022 a autorisé la création du Comité RSE, rattaché au conseil d'administration au même titre que le Comité d'Audit et le Comité des Rémunérations. Celui-ci est constitué de Mme Caroline Lebel, administratrice, en qualité de Présidente du Comité RSE, ainsi que de Mme Patrizia Marraghini, administratrice indépendante et de M. Nicolas Sordet, administrateur et Directeur Général de la société.

La charte de fonctionnement est en cours de rédaction.

2.7 DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES POUR LES SIX MOIS RESTANTS

Les principaux risques et incertitudes auxquels la Société estime être exposée à la date du présent rapport financier semestriel sont détaillés à la section 3.8 « Facteurs de risques » du rapport financier annuel de l'année 2021, publié le 14 avril 2022. Ces facteurs de risques demeurent applicables à la date du présent rapport et n'ont pas subi d'évolution significative à l'exception des incidences éventuelles inhérentes au conflit russo-ukrainien évoquées au paragraphe 2.2.3.5 du présent document.



3. ETATS FINANCIERS RESUMES

3 ETATS FINANCIERS RESUMES

3.1 ETATS FINANCIERS RESUMES AU 30 JUIN 2022

ETAT RESUME SEMESTRIEL DU COMPTE DE RESULTAT

En k€	Notes	2022.06	2021.06
Chiffre d'affaires	6.2	1 763	1 522
Autres produits	6.3	234	122
Achats et charges externes	6.4	-1 210	-514
Charges du personnel	6.4	-3 024	-1 652
Amortissements des immobilisations et droits d'utilisation	9. & 10.	-301	-311
Autres charges		-42	-23
Résultat opérationnel courant		-2 580	-855
Résultat opérationnel		-2 580	-855
Produits financiers	7.	14	0
Charges financières	7.	-174	-222
Résultat financier net		-160	-222
Quote-part dans le résultat de l'entreprise mise en équivalence (nette d'impôt)	5.	-1 420	-463
Résultat avant impôt		-4 160	-1 540
Impôts sur le résultat	8.	0	-0
Résultat net de la période		-4 160	-1 540
Résultat par action			
Résultat de base par action (en euros)	14.2	- 0,16	- 0,64
Résultat dilué par action (en euros)	14.2	- 0,16	- 0,64

ETAT RESUME SEMESTRIEL DU RESULTAT GLOBAL

En k€	Notes	2022.06	2021.06
Résultat net de la période		- 4 160	- 1 540
Autres éléments du résultat global			
Réévaluations du passif au titre des régimes à prestations définies (écart actuaire)	27	0	0
Impôt lié	- 7	- 0	- 0
Entreprise mise en équivalence - quote-part des autres éléments du résultat global (écart actuaire, nets d'impôt)	5	-	-
Total éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	25	0	0
Total éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat	-	-	-
Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt	25	0	0
Résultat global de la période	- 4 135	- 1 540	- 1 540

ETAT RESUME SEMESTRIEL DE LA SITUATION FINANCIERE

En k€	Note	2022.06	2021.12
Immobilisations incorporelles	9.1.	3 585	3 760
Immobilisations corporelles	9.2.	296	139
Droits d'utilisation	10.	109	148
Titres mis en équivalence	5.	18 753	20 171
Actifs financiers non courants		28	28
Actifs non courants		22 771	24 246
Créances clients	12.	480	622
Actifs financiers courants	12.	146	230
Autres actifs courants	12.	641	923
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13.	64 831	67 128
Actifs courants		66 098	68 903
Total des actifs		88 869	93 149
En k€	Note	2022.06	2021.12
Capital social	14.	515	515
Primes d'émission	14.	85 069	85 069
Réserves	14.	- 919	- 986
Report à nouveau	14.	- 5 828	- 3 133
Résultat net de la période	14.	- 4 160	- 3 609
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société		74 677	77 856
Emprunts et dettes financières non courants	16.	3 831	7 957
Dettes de loyers non courantes	16.	12	42
Passif au titre des régimes à prestations définies		59	73
Provisions non courantes	15.	14	14
Produits différés non courants (passifs de contrat client)	6.2.	1 981	2 640
Produits différés non courants (subventions)	17.	959	990
Passifs non courants		6 855	11 717
Emprunts et dettes financières courants	16.	4 671	847
Dettes de loyers courantes	16.	90	103
Dettes fournisseurs	16.	427	513
Produits différés courants (passifs de contrat client)	6.2.	1 295	1 272
Autres passifs courants	16.	853	841
Passifs courants		7 337	3 576
Total des passifs		14 192	15 293
Total des capitaux propres et passifs		88 869	93 149

ETAT RESUME SEMESTRIEL DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En k€	Note	Capital	Primes d'émission	Composante capitaux propres des obligations convertibles		Réserve d'actions propres	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de la période	Total des capitaux propres
Situation au 1er janvier 2021		350	23 609	227	-	- 339	- 2 141	- 2 133		19 573
Résultat net de la période									- 1 540	- 1 540
Autres éléments du résultat global de la période				-	-	0				0
Résultat global de la période						0			- 1 540	- 1 540
Affectation du résultat de l'exercice précédent							- 1 141	- 992	2 133	-
Augmentation de capital	14.									-
Emission d'obligations convertibles	16.									-
Paiements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres	6.4.1					145				145
Total des transactions avec les propriétaires de la Société				-	-	- 996	- 992	2 133		145
Situation au 30 juin 2021		350	23 609	227	-	- 1 335	- 3 133	- 1 540		18 178
Situation au 1er janvier 2022		515	85 069	227	- 70	- 1 143	- 3 133	- 3 609		77 856
Résultat net de la période									- 4 160	- 4 160
Autres éléments du résultat global de la période						25				25
Résultat global de la période				-	-	25			- 4 160	- 4 135
Affectation du résultat de l'exercice précédent							- 914	- 2 695	3 609	-
Augmentation de capital	14.									-
Emission d'obligations convertibles	16.									-
Paiements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres	6.4.1					1 033				1 033
Achats / Ventes d'actions propres						- 85				- 85
Total des transactions avec les propriétaires de la Société				-	-	- 85	119	- 2 695	3 609	948
Situation au 30 juin 2022		515	85 069	227	- 154	- 992	- 5 828	- 4 160		74 677

TABLEAU RESUME SEMESTRIEL DES FLUX DE TRESORERIE

En k€	Note	2022.06	2021.06
Résultat net de la période		- 4 160	- 1 540
<i>Ajustements pour :</i>			
– Amortissements des immobilisations et droits d'utilisation	9. & 10.	301	311
– Résultat financier net	7.	160	222
– Quote-part dans le résultat de l'entreprise mise en équivalence (nette d'impôt)	5.	1 420	463
– Coût des paiements fondés sur des actions	6.4.1	1 033	145
– Impôt sur le résultat	8.	- 0	0
Total des éliminations des charges et produits sans incidence sur la trésorerie		2 914	1 140
Total marge brute d'autofinancement		- 1 246	- 400
<i>Variations des :</i>			
– Crédit clients	12.	142	- 66
– Passifs sur contrat client	6.2	- 636	- 613
– Dettes fournisseurs	17.	- 106	- 12
– Provisions et avantages du personnel	6.4.1	16	6
– Autres créances/ dettes courantes	12. & 17.	295	- 230
Total des variations		- 290	- 916
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles		- 1 536	- 1 316
Impôts payés	8.	-	-
Trésorerie nette liée aux activités opérationnelles		- 1 536	- 1 316
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles, hors frais de développement	9.	- 198	- 525
Dépenses de développement capitalisées	9.	- 17	- 140
Subventions d'investissement (incl. CIR compensant des frais activés)		- 31	79
Intérêts reçus	7.	14	-
Trésorerie nette liée aux activités d'investissement		- 232	- 586
Encassements liés aux nouveaux emprunts et dettes financières	16.	76	201
Remboursement d'emprunts et dettes financières	16.	- 274	- 211
Paiement de dettes de loyers	10.	- 52	- 61
Intérêts payés sur obligations convertibles	16.	- 178	- 178
Intérêts payés sur emprunts et dettes financières	16.	- 99	- 115
Intérêts payés sur dettes de loyer	16.	- 1	- 3
Trésorerie nette liée aux activités de financement		- 528	- 367
Variation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie		- 2 297	- 2 269
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier		67 128	9 508
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie détenue			
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 30 juin		64 831	7 239

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS RESUMES SEMESTRIELS

1. Description de la Société et de l'activité

Afyren S.A. (« la Société » ou « Afyren ») est une société française dont le siège social est situé à Clermont-Ferrand (63100).

Afyren est une société innovante spécialisée dans l'ingénierie en microbiologie et procédés pour la valorisation de la biomasse en bioénergies et chimie « verte ». Elle a mis au point des procédés de production et d'extraction de molécules et de métabolites, le tout à partir de biomasse fermentescible. Ces procédés permettent notamment la fabrication d'acides carboxyliques et se différencient de l'offre pétro-sourcée dominante sur le marché. Ces procédés ont été expérimentés notamment sur le site pilote de la Société et ont permis la production de molécules. Ces molécules sont communément utilisées dans des applications telles que l'alimentation humaine, l'alimentation animale, les arômes et parfums, les lubrifiants industriels,...

Afyren offre aux industriels des molécules biosourcées de substitution, grâce à sa technologie respectueuse de l'environnement basée sur des micro-organismes naturels. A ce titre, Afyren a développé en interne des brevets et un savoir-faire (« la Technologie »).

En décembre 2018, la Société Afyren a mis en place un partenariat avec deux fonds SPI (Sociétés de projets industriels) de Bpifrance porté par la société Afyren Neoxy afin de mener le projet de développement de la première usine à échelle industrielle de production d'acides carboxyliques biosourcés à partir de coproduits de betteraves sucrières (mélasse, pulpe, vinasse) et le cas échéant à partir de biomasse en utilisant exclusivement la technologie développée par Afyren. Pour ce faire, Afyren a concédé à Afyren Neoxy une licence d'exploitation de sa Technologie sur un territoire donné, à savoir l'Union Européenne, la Grande Bretagne, la Norvège, la Suisse et les USA principalement.

Afyren Neoxy est basée sur la plateforme Chemisis de Carling à Saint-Avold en Moselle. Elle est dédiée à la production d'une famille de 7 acides organiques. La mise en service industrielle de l'usine est intervenue en mars 2022 et devrait pouvoir livrer les premiers lots courant de l'année 2022. Cette implantation est au cœur de l'Europe, à proximité des marchés géographique visés tout en gardant la capacité de grand export pour les acides de spécialités.

Les présents états financiers résumés semestriels IFRS comprennent les comptes d'Afyren ainsi que les titres mis en équivalence de Afyren Neoxy détenue à hauteur de 50,62% au 30 juin 2022, cette dernière étant sous contrôle conjoint d'Afyren et Bpifrance. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration de la Société en date du 27/09/2022.

2. Base de préparation

2.1. Déclaration de conformité

Les présents états financiers résumés semestriels de la Société au 30 juin 2022 ont été préparés conformément à la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » telle qu'adoptée par l'Union Européenne (UE) et doivent être lus en relation avec les derniers états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 de la Société (les « derniers états financiers annuels »).

Ils ne comprennent pas toutes les informations nécessaires à un jeu complet d'états financiers préparé selon les normes IFRS. Ils comprennent toutefois une sélection de notes expliquant les événements et opérations significatifs en vue d'appréhender les modifications intervenues dans la situation financière et la performance du Groupe depuis les derniers états financiers annuels.

Les principes comptables utilisés pour la préparation de ces états financiers semestriels résumés sont identiques à ceux appliqués par la Société au 31 décembre 2021, à l'exception :

- des textes d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- des dispositions spécifiques d'IAS 34 utilisées pour la préparation des états financiers semestriels.

Les nouveaux textes d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2022 sont les amendements à IFRS 3, IAS 16 et IAS 37 ainsi que les améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2018-2020 portant sur IFRS 1, IFRS 9, IFRS 16 et IAS 41. Les nouveaux textes n'ont pas d'impact significatif sur les présents états financiers de la Société.

Les normes et interprétations d'application non encore obligatoires au 30 juin 2022 n'ont pas été appliquées par anticipation. Les impacts attendus ne sont pas significatifs.

2.2. Recours à des estimations et aux jugements

En préparant ces états financiers résumés semestriels, la Direction a exercé des jugements et effectué des estimations ayant un impact sur l'application des méthodes comptables de la Société et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées en fonction de l'évolution des incertitudes.

Les jugements significatifs exercés par la Direction pour appliquer les méthodes comptables de la Société et les principales sources d'incertitude des estimations sont identiques à ceux décrits dans les derniers états financiers annuels.

2.3. Devise fonctionnelle et de présentation

Les états financiers sont présentés en euros qui est la monnaie fonctionnelle de la Société. Les montants sont arrondis au million d'euros le plus proche, sauf indication contraire.

2.4. Saisonnalité des activités

Les activités de la Société ne sont pas par nature saisonnières. En conséquence, les résultats intermédiaires au 30 juin 2022 sont indicatifs de ceux pouvant être attendus pour l'ensemble de l'exercice 2022.

3. Faits significatifs de la période

Société Afyren :

Au cours du 1^{er} semestre 2022 :

Point de situation lié à la crise énergétique et la guerre en Ukraine

— Augmentation du coût de l'énergie :

Au 30 juin 2022, la première unité de production du groupe, Afyren Neoxy, n'étant encore qu'en phase de démarrage, les impacts financiers de cette crise sont négligeables dans les comptes de la société. Néanmoins, avec le démarrage de la production de l'usine Afyren Neoxy, des impacts à venir sont anticipés sur le coût d'accès à l'énergie, notamment en gaz, afin de faire fonctionner cette usine. Ce surcoût de production fait l'état de discussions commerciales, comme pour l'ensemble du secteur industriel, afin d'en limiter l'impact par un réajustement des prix de vente.

Il est à noter que la concurrence pétro-chimique d'Afyren, soit 99% du marché actuel, est impactée à deux niveaux par cette crise : sur le coût de sa matière première que sont les dérivés pétroliers, et sur le coût d'énergie avec des processus de transformation énergivores. Ainsi, l'ensemble de la chaîne de valeur est soumis à ce contexte inflationniste, qui se traduit dans une augmentation du prix de marché des acides produits par Afyren.

Pour rappel, Afyren utilise comme matières premières des co-produits d'agriculture, et non un produit principal d'agriculture. Ainsi, la production d'Afyren n'entre pas en compétition avec l'alimentation humaine. L'utilisation de ces résidus comme intrants dans le processus de production est l'une des pierres angulaires de l'approche d'économie circulaire, bas carbone et sans déchet industriel, d'Afyren. Cette approche permet également de s'affranchir de la tension concurrentielle sur les denrées alimentaires telles que le sucre ou le blé. D'ailleurs, Afyren a signé, pour sa première usine Afyren Neoxy, un contrat avec le groupe Südzucker pour la fourniture sur 5 ans des résidus de betterave à sucre pour les besoins de production de Afyren Neoxy, et ce à un prix encadré dans une bande tarifaire contractuelle fixée pour la durée du contrat.

Le deuxième impact provient, du fait du contexte de la crise ukrainienne, de l'augmentation du coût d'un intrant chimique, mais tempéré en aval par l'augmentation du prix de vente des engrangements produits par Afyren.

Allocation de BSPCE 2021

Par décision en date du 4 février 2022, le Conseil d'administration a mis en œuvre la délégation de compétence consentie par l'assemblée générale mixte du 11 juin 2021 qui a autorisé le Conseil d'administration à procéder à l'émission de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise de la

Société (les « BSPCE 2021 »). Cette allocation porte sur 17 500 BSPCE 2021, au profit du Président du conseil d'administration. L'acquisition des actions est soumise à une condition de présence sur une durée de 3 ans.

Par décision en date du 24 mars 2022, le Conseil d'administration a mis en œuvre la délégation de compétence consentie par l'assemblée générale mixte du 11 juin 2021 qui a autorisé le Conseil d'administration à procéder à l'émission de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise de la Société (les « BSPCE 2021 »). Cette allocation porte sur 15 000 BSPCE 2021, au profit d'un salarié de la Société Afyren. L'acquisition des actions est soumise à une condition de présence sur une durée de 3 ans.

Emission d'AGA 2021

Conformément aux termes de l'assemblée générale mixte du 11 juin 2021, le Conseil d'administration du 24 mars 2022 a décidé de procéder à l'attribution gratuite de 257 620 actions à chacun des deux dirigeants. L'acquisition des actions est soumise à une condition de présence sur une durée de 3 ans et des performances de marché.

Au cours du 1^{er} semestre 2021 :

Souscription d'un emprunt

La Société a souscrit un emprunt R&D Innovation d'un montant de 0,2 M€ auprès de Bpifrance en décembre 2020 et libéré en janvier 2021 (cf note 16).

Emission d'AGA

Conformément aux termes de l'assemblée générale mixte du 11 juin 2021, le Conseil d'administration du 7 décembre 2021 a décidé de procéder à l'attribution gratuite de 106 544 actions au profit des salariés et mandataires sociaux des sociétés Afyren et Afyren Neoxy.

Réduction de la valeur nominale de l'action

L'assemblée générale mixte du 11 juin 2021 a décidé la division de la valeur nominale des actions de la Société par cinq ayant pour effet de la porter de 0,10 € à 0,02 €. Ainsi, le nombre d'actions a été porté de 3 495 133 actions à 17 475 665 actions.

Société Afyren Neoxy (mise en équivalence) :

Au cours du 1^{er} semestre 2022 :

Situation commerciale

A date du présent document, 70% des volumes d'acides à pleine capacité de l'usine ont déjà été pré-vendus par le biais de contrats commerciaux, dont certains sont en « take or pay » sur plusieurs années.

Ces contrats concernent différents secteurs d'application ; tels que l'alimentation humaine, l'alimentation animale, les arômes et parfums ou encore les lubrifiants ; confirmant ainsi l'approche multi-sectorielle d'Afyren et de ses produits, et permettant une mitigation de risques liés à une approche mono-sectorielle.

Tous ces secteurs sont à la recherche de solutions biosourcées et bas carbone pour les besoins de leurs approvisionnements. C'est dans ce cadre, renforcé par la crise énergétique actuelle, qu'Afyren peut apporter des solutions à ses clients, en proposant une alternative aux produits issus de la pétro-chimie.

Les contrats concernent l'ensemble du portefeuille d'acides d'Afyren et permettent à la société et sa filiale Afyren Neoxy, d'envisager sereinement le démarrage de la production de cette première usine sur les débouchés commerciaux.

Le reste de la capacité de production disponible fait quant à elle l'objet de discussions contractuelles, en cours à la date du présent du document. Il est à noter que puisque certains de ces échanges impliquent également les volumes qui seraient disponibles avec la prochaine usine.

Pour rappel, en complément de ces acides, la technologie d'Afyren génère pour seul résidu, un co-produit valorisé sous forme d'engrais. Les volumes de cet engrais ont déjà été intégralement pré-vendue par sa première usine, Afyren Neoxy, à la société Terrial.

Mise en service industrielle de l'usine Afyren Neoxy

Le 24 mars 2022, après 18 mois de chantier, Afyren a annoncé la mise en service industrielle de son usine Afyren Neoxy. C'est un jalon majeur dans le développement industriel de Afyren, avec la finalisation de la construction de l'usine AFYREN NEOXY, première unité à taille industrielle basée sur la technologie développée par Afyren. Ce projet a été réalisé dans le budget et les délais prévus initialement, et ce malgré le contexte de crise sanitaire.

Cette unité industrielle est depuis rentrée en phase de démarrage. Cette phase consiste en la réalisation de tests pour une mise en service progressive des différents équipements, phase préparative au lancement de la production.

L'ensemble des équipes de Afyren Neoxy a été recruté, et le lancement de la production et la livraison des premiers lots est attendu sur le second semestre 2022, une fois tous les tests concluants.

Financements bancaires

Afyren Neoxy avait bénéficié en 2021, au premier encaissement du prêt souscrit auprès de la Banque Populaire (d'un montant global de 5 M€) à hauteur de 2,5 M€. Afyren Neoxy a bénéficié au cours du premier semestre 2022 d'un second encaissement relatif à ce financement à hauteur de 2,5 M€.

Autres financements

Depuis le 1er janvier 2022, AFYREN NEOXY a conclu plusieurs crédits baux :

- Signature d'un contrat de crédit-bail avec Natiocrédimurs et BPCE Lease. Le contrat porte sur des équipements pour un montant global de 8 M€. Au 30 juin 2022, 6,8 M€ sont reçus.
- Signature d'un contrat de crédit-bail avec Lixxbail. Le contrat porte sur des matériels industriels pour un montant global de 2 M€. Au 30 juin 2022, 1,8 M€ sont reçus.
- Signature d'un contrat de crédit-bail avec Etica/Crédit Agricole. Le contrat porte sur des matériels informatiques, des logiciels et des prestations liées pour un montant global de 1 M€. Au 30 juin 2022, 0,8 M€ sont reçus.

Subventions et autres soutiens financiers

Au cours du premier semestre 2022 :

- un montant de 0,5 M€ a été perçu dans le cadre de la convention conclue avec la Région Grand Est
- un montant de 1,6 M€ a été perçu dans le cadre de la convention conclue avec la Région Grand Est (Fond Européen de Développement Régional : FEDER)
- un montant de 1,7 M€ a été perçu dans le cadre de la convention conclue avec Bio Based Industries Joint Undertaking (BBI)

Signature de contrats commerciaux pour la vente de la production d'Afyren Neoxy

En mai 2022, Afyren a annoncé la signature d'un nouveau contrat commercial pour Afyren Neoxy, avec un acteur européen de la nutrition animale, pour la fourniture d'un acide organique.

Au cours du 1^{er} semestre 2021 :

Signature de contrats commerciaux pour la vente de la production d'Afyren Neoxy

A titre de rappel, au cours de l'année 2021, en complément du contrat de vente d'acides naturels signé en 2018, la société Afyren Neoxy a conclu, plusieurs contrats de vente de la production :

- Un contrat de vente de la totalité de la production d'engrais d'Afyren Neoxy a été conclu en février 2021 ;
- Un contrat de vente dans le monde des lubrifiants été conclu en juin 2021 ;
- Un accord de distribution des acides naturels d'Afyren Neoxy sur le marché stratégique des Arômes et Parfums, conclu en novembre 2021, avec une prise d'effet en 2022 ;
- Deux Contrats additionnels à destination des marchés de la nutrition et de la santé, conclus en décembre 2021, avec une prise d'effet en 2022.

Grâce à la conclusion de ces différents contrats, plus de 60% du volume d'acides cible de l'usine Afyren Neoxy, à pleine capacité, est sécurisé, ainsi que 100% des engrais, permettant à Afyren Neoxy de démarrer sereinement sa montée en puissance de production prévue sur 2 ans.

Financements bancaires

Afyren Neoxy a bénéficié au 30 juin 2021, du premier encaissement du prêt souscrit auprès de la Banque Populaire (d'un montant global de 5 M€) à hauteur de 2,5 M€.

Subventions Total

La société Afyren Neoxy a perçu au cours du 1^{er} semestre 2021 une subvention de 3,4 M€ de la part de Total Développement Régional (Cf Note 5).

Prime d'aménagement du territoire

La société Afyren Neoxy s'est vu attribuer une prime d'aménagement du territoire pour un montant de 0,7 M€ dont 0,3 M€ ont été versé en avril 2021.

4. Evènements postérieurs à la clôture

Société Afyren Neoxy (mise en équivalence) :

Signature de contrats commerciaux pour la vente de la production d'Afyren Neoxy

En août 2022, Afyren a annoncé la signature de deux nouveaux contrats commerciaux pour Afyren Neoxy, avec deux acteurs des marchés de la cosmétique et de la nutraceutique, soulignant l'intérêt croissant suscité par son modèle économique bas-carbone auprès de nombreuses sociétés à la recherche d'ingrédients plus durables.

Grâce à ces accords, AFYREN porte à 70% la sécurisation des ventes de la production anticipée des acides organiques issue de l'usine Afyren Neoxy auprès de nombreux clients positionnés sur de multiples marchés (en plus des engrais déjà sécurisés à 100%).

5. Participation mise en équivalence de Afyren Neoxy

En décembre 2018, un partenariat avec la Bpifrance a été mis en place via la coentreprise Afyren Neoxy sous contrôle conjoint des deux partenaires. Le partenariat prévoit en effet qu'un certain nombre de décisions portant sur des activités ayant un impact potentiellement important sur les rendements, i.e. constituant des droits substantifs au sens de la norme, soient prises à l'unanimité des partenaires.

Le tableau suivant résume les informations financières de Afyren Neoxy telles que préparées dans ses états financiers IFRS établis selon les mêmes méthodes comptables qu'Afyren. Il réconcilie en outre les informations financières résumées de la valeur comptable de la participation d'Afyren dans Afyren Neoxy :

En k€	2022.06	2021.12	2021.06
Pourcentage de détention des titres	50,62%	50,62%	50,62%
Actifs non courants	66 307	57 442	
Actifs courants hors trésorerie et équivalents de trésorerie	11 052	14 627	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17 317	15 301	
Passifs non courants	25 269	15 709	
Passifs courants	32 360	31 812	
Actifs nets (100%)	37 047	39 849	
Actifs nets attribuables à la société Afyren	18 753	20 171	
Elimination des profits latents sur les transactions descendantes			
Valeur comptable des intérêts dans la coentreprise Neoxy	18 753	20 171	-
Résultat opérationnel	- 2 510		- 983
Résultat financier	- 232		69
Impôt sur le résultat	-		3
Résultat net	- 2 808		- 915
Autres éléments du résultat global	5		
Résultat global (100%)	- 2 804		- 915
Quote part de la société Afyren dans le résultat global de Neoxy	- 1 419		- 463
Dividendes reçus par la société Afyren	-		-

Comptabilisation de la licence de savoir-faire

Afyren accorde à Afyren Neoxy une licence sur la technologie constituée de droits sur des brevets et un savoir-faire pour lui permettre de fabriquer et de commercialiser des produits. Les droits d'utilisation démarrent dès la phase d'industrialisation de l'usine, qui comprend une phase de conception (réalisation d'études et adaptation de la technologie au niveau industriel), une phase de construction puis de démarrage jusqu'à atteindre la fin d'une phase de « Ramp-up » et les douze mois qui suivent. Du personnel d'Afyren est mis à disposition d'Afyren Neoxy durant ces phases et refacturé sans marge.

La phase de conception et de construction de l'usine s'étend de 2019 à 2021, soit une durée de 3 ans, et la Société Afyren Neoxy envisage d'exploiter cette licence dès son octroi et pendant la mise en production de son usine prévue pour durer 20 ans.

L'exclusivité du contrat de licence est consentie jusqu'à l'atteinte par Afyren Neoxy d'une capacité de production de 50 000 tonnes. Cette licence d'une durée initiale de 10 ans se poursuivra tant que la société Afyren Neoxy continuera sa production.

Sur la base de ces éléments, la Société Afyren Neoxy a enregistré un actif incorporel d'une valeur actualisée de 10,6 M€ correspondant à 23 années de redevances de licence (3 ans depuis son octroi + 20 ans de production), dont 7,5 M€ ont été payés d'avance au titre des 10 premières années. Le solde restant dû est inscrit en dettes sur immobilisations pour 4 M€ au 30 juin 2022 (contre 3,8 M€ au 31 décembre 2021).

La licence est amortie sur une durée de 23 ans soit une charge annuelle de 0,5 M€. En sus, une charge d'intérêt liée à la désactualisation de cette dette est enregistrée en charges financières, soit 6,7 M€ sur 23 ans avec des montants annuels non significatifs sur 2022 et 2021.

Subvention Bio Based Industries (BBI) :

Depuis mai 2020, la société Afyren Neoxy est à la tête d'un consortium de plusieurs sociétés dans le cadre d'un projet industriel innovant qui s'étalera sur une durée de 4 ans dont le montant global des coûts est évalué à 33 M€. La subvention globale versée par la Commission Européenne s'élèvera à 20 M€ dont 16 M€ sera attribué à Afyren Neoxy relatif à un engagement de dépenses de 27,6 M€.

Si le niveau de dépenses n'est pas atteint, la Société n'aura pas droit au niveau de subvention prévu, soit 16 M€.

Le montant total de cette subvention de 16 M€ est réparti en une subvention d'exploitation de 13,5 M€ reconnue au rythme de l'avancement des dépenses et une subvention d'investissement de 2,4 M€ qui sera reconnu au rythme des amortissements de l'actif une fois mis en service.

Un premier versement de 9,6 M€ (soit 60%) a été obtenu en mai 2020. Sur ce premier versement une retenue de garantie de 0,8 M€ (soit 5% du montant total à verser) a été prélevée par le financeur et comptabilisée en actif financier non courant à la juste valeur en date de comptabilisation initiale puis au coût amorti. La société n'a pas reçu de versement sur l'année 2021.

Un second versement est intervenu à hauteur de 1,7 M€ au cours du premier semestre 2022.

Subvention Feder :

La société Afyren Neoxy a signé une convention attributive d'une aide européenne en 2019 dans le cadre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) pour un montant de 2 M€. Un versement de 1,6 M€ est intervenu au cours du premier semestre 2022.

Subvention Région :

La société Afyren Neoxy a signé en 2019 une convention de financement avec la Région Grand Est destiné à financer l'implantation de l'unité de production pour un montant total d'1 M€. Un versement de 0,5 M€ est intervenu au cours du premier semestre 2022.

Emprunt Banque Populaire :

Afyren Neoxy avait bénéficié en 2021, au premier encaissement du prêt souscrit auprès de la Banque Populaire (d'un montant global de 5 M€) à hauteur de 2,5 M€. Afyren Neoxy a bénéficié au cours du premier semestre 2022 d'un second encaissement relatif à ce financement à hauteur de 2,5 M€.

6. Données opérationnelles

6.1. Information sectorielle

Afyren a pour activité de faire de la recherche et développement, ainsi que l'industrialisation et la commercialisation dans le but de mettre au point des procédés de production de molécules, d'extraction de molécules et de métabolites, le tout à partir de biomasse fermentescible. De plus, à date, elle n'a accordé qu'une seule licence à Afyren Neoxy. La Société n'a donc qu'un seul secteur opérationnel. Par ailleurs, l'ensemble de son activité et de ses actifs sont situés en France.

6.2. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se décompose comme suit :

En k€	2022.06	2021.06
Licence et développement du savoir-faire industriel	708	708
Autres prestations de services	1 054	814
Total chiffre d'affaires	1 763	1 522

Les variations des passifs de contrats (produits constatés d'avance) s'expliquent de la manière suivante :

En k€	2022.06	2021.12
Passifs de contrats au 1er janvier	3 912	5 139
Augmentation au titre des charges financières de la période sur le contrat de licence	72	190
Chiffre d'affaires comptabilisé sur la période inclus dans l'ouverture	- 708	- 1 417
Passifs de contrats à la clôture	3 276	3 912
Dont Passif Courant	1 295	1 272
Dont Passif Non-Courant	1 981	2 640

Au 30 juin 2022, la durée résiduelle de la phase d'industrialisation est de 2,5 ans. Ainsi, la somme des prestations non actualisées restant à exécuter à la date de clôture dans le cadre du contrat de licence et de service d'industrialisation s'élève à environ 3,3 M€, soit un revenu de 1,3 M€ par an.

6.3. Autres produits

Les autres produits se décomposent comme suit :

En k€	2022.06	2021.06
Subvention d'exploitation	204	89
Subvention d'investissement étalée en résultat	32	32
Autres	- 1	1
Total autres produits	234	122

6.4. Charges opérationnelles

Les charges opérationnelles se décomposent comme suit :

En k€	2022.06	2021.06
Total avantages du personnel	- 3 024	- 1 652
Achats de consommables et équipements	- 94	- 52
Charges locatives	- 45	- 41
Entretiens et réparations	- 9	- 7
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	- 633	- 308
Frais de déplacements et missions	- 241	- 44
Publicité et communication	- 79	- 24
Autres charges externes	- 109	- 40
Total achats et charges externes	- 1 210	- 514
Total amortissements des immobilisations et droits d'utilisation	- 301	- 311
Taxes	- 22	- 14
Autres charges	- 21	- 9
Total autres charges	- 43	- 23

L'augmentation du poste de rémunération d'intermédiaires et honoraires au 30 juin 2022 s'explique principalement par une augmentation des intermédiaires financiers et des honoraires liés à la cotation, ainsi qu'une augmentation des honoraires liée à l'analyse et la préparation de la prochaine usine.

6.4.1. Paiements fondés sur des actions

Le 26 juin 2019, l'assemblée générale de la Société Afyren a autorisé le Président à mettre en place un plan d'attribution de BSPCE 5 aux salariés d'Afyren. L'exercice des bons est soumis à une condition de présence. La période d'acquisition des droits est de trois ans (décomposée en trois tranches annuelles d'1/3) à compter de la date d'attribution. Les bons expirent au bout de 10 ans à compter de leur attribution décidée par le Président.

Conformément aux termes de l'assemblée générale mixte du 11 juin 2021, le Conseil d'administration du 7 décembre 2021 a décidé de procéder à l'attribution gratuite de 106 544 actions au profit des salariés et mandataires sociaux des sociétés Afyren et Afyren Neoxy. L'acquisition des actions est soumise à une condition de présence d'un an.

Par décision en date du 4 février 2022, le Conseil d'administration a mis en œuvre la délégation de compétence consentie par l'assemblée générale mixte du 11 juin 2021 qui a autorisé le Conseil d'administration à procéder à l'émission de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise de la Société (les « BSPCE 2021 »). Cette allocation porte sur 17 500 BSPCE 2021, au profit du Président du conseil d'administration. L'acquisition des actions est soumise à une condition de présence sur une durée de 3 ans (33% après 12 mois puis 1/24^{ème} par mois).

Par décision en date du 24 mars 2022, le Conseil d'administration a mis en œuvre la délégation de compétence consentie par l'assemblée générale mixte du 11 juin 2021 qui a autorisé le Conseil d'administration à procéder à l'émission de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise de la Société (les « BSPCE 2021 »). Cette allocation porte sur 15 000 BSPCE 2021, au profit d'un salarié de la Société Afyren. L'acquisition des actions est soumise à une condition de présence sur une durée de 3 ans (33% après 12 mois puis 1/24^{ème} par mois).

Conformément aux termes de l'assemblée générale mixte du 11 juin 2021, le Conseil d'administration du 24 mars 2022 a décidé de procéder à l'attribution gratuite de 257 620 actions à chacun des deux dirigeants. L'acquisition des actions est soumise à une condition de présence sur une durée de 3 ans et des performances de marché (3 tranches de 10% soumises à condition de présence uniquement et une dernière tranche de 70% soumise également à condition de performance de marché).

Les principales caractéristiques et conditions relatives aux attributions dans le cadre de ces plans sont les suivantes :

	Nombre d'actions attribuées	Date d'attribution	Conditions d'acquisition des droits	Vie contractuelle des options	Juste valeur moyenne des 3 tranches (en €)
BSPCE 5	25 000	27/06/2019	Présence (3 ans)	10 ans	5,69
BSPCE 5	52 500	01/07/2019	Présence (3 ans)	10 ans	5,69
BSPCE 5	87 500	01/07/2019	Présence (3 ans)	10 ans	5,69
BSPCE 5	10 000	22/10/2019	Présence (3 ans)	10 ans	5,70
BSPCE 5	15 000	30/10/2019	Présence (3 ans)	10 ans	5,70
BSPCE 5	95 000	12/12/2019	Présence (3 ans)	10 ans	5,70
BSPCE 5	7 500	21/05/2020	Présence (3 ans)	10 ans	5,71
BSPCE 5	175 000	16/09/2020	Présence (3 ans)	10 ans	5,68
BSPCE 5	10 000	01/11/2020	Présence (3 ans)	10 ans	5,67
BSPCE 5	10 000	01/12/2020	Présence (3 ans)	10 ans	5,67
BSPCE 5	102 500	21/01/2021	Présence (3 ans)	10 ans	5,67
AGA 2021	106 544	07/12/2021	Présence (1 an)	n.a.	9,07
BSPCE 5	17 500	04/02/2022	Présence (3 ans)	10 ans	3,83
BSPCE 5	15 000	24/03/2022	Présence (3 ans)	10 ans	3,65
AGA 2021	515 240	24/03/2022	Présence (3 ans)	n.a.	5,36
Total	1 244 284				

Les données utilisées pour évaluer les justes valeurs à la date d'attribution des BSPCE 5 attribués en 2021 sont :

Juste valeur en date d'attribution (en €)	De 5,69 à 5,71
Prix de l'action en date d'attribution (en €)	10,3
Prix d'exercice de l'option (en €)	10,3
Volatilité attendue (moyenne pondérée)	63%
Durée de vie attendue (moyenne pondérée)	6 ans
Dividendes attendus	0%
Taux d'intérêt sans risque (basé sur les obligations d'État)	De -0,68% à -0,39%

Les données utilisées pour évaluer les justes valeurs à la date d'attribution des BSPCE 5 et AGA 2021 attribués en 2022 sont :

	BSPCE 5	AGA 2021
Juste valeur en date d'attribution (en €)	De 3,57 à 3,87	De 4,26 à 7,91
Prix de l'action en date d'attribution (en €)	De 7,91 à 8,22	7,91
Prix d'exercice de l'option (en €)	8,02	N/A
Volatilité attendue (moyenne pondérée)	53%	61%
Durée de vie attendue (moyenne pondérée)	5 à 6 ans	5 à 6 ans
Dividendes attendus	0%	0%
Taux d'intérêt sans risque (basé sur les obligations d'État)	De -0,56% à 0,50%	De -0,56% à 0,50%

En 2022 et 2021, la variation du nombre de BSPCE 5 est la suivante :

Nombre de BSPCE 5	2022.06	Prix moyen pondéré d'exercice 2022.06 (en €)	2021.12	Prix moyen pondéré d'exercice 2021.12 (en €)	2021.06	Prix moyen pondéré d'exercice 2021.06 (en €)
En circulation au 1er janvier	590 000	2,06	487 500	2,06	487 500	2,06
Déchues pendant la période	-	-	-	-	-	-
Exercées pendant la période	-	-	-	-	-	-
Attribuées pendant la période	32 500	8,02	102 500	2,06	102 500	2,06
En circulation à la clôture	622 500	2,37	590 000	2,06	590 000	2,06
Exerçables à la clôture	285 000		285 000		116 667	

En 2022 et 2021, la variation du nombre d'AGA 2021 est la suivante :

Nombre d'AGA 2021	Prix moyen pondéré d'exercice 2022.06 (en €)		2021.12	Prix moyen pondéré d'exercice 2021.12 (en €)		2021.06	Prix moyen pondéré d'exercice 2021.06 (en €)	
	2022.06	Prix moyen pondéré d'exercice 2022.06 (en €)		2021.12	Prix moyen pondéré d'exercice 2021.12 (en €)		2021.06	Prix moyen pondéré d'exercice 2021.06 (en €)
En circulation au 1er janvier	106 544	-	-	-	-	-	-	-
Déchues pendant la période			-	-	-	-	-	-
Exercées pendant la période			-	-	-	-	-	-
Attribuées pendant la période	515 240	-	106 544	-	-	-	-	-
En circulation à la clôture	621 784	-	106 544	-	-	-	-	-
Exercables à la clôture	-	-	-	-	-	-	-	-

En 2021 et sur le premier semestre 2022, le nombre de BSPCE 2, BSPCE 3 et BSPCE 4 est inchangé.

7. Résultat financier

Les produits financiers et charges financières de la Société comprennent :

En k€	2022.06	2021.06
Charges d'intérêts sur emprunts	- 15	- 1
Charges d'intérêts sur emprunts obligataires convertibles	- 74	- 102
Charges d'intérêts sur avances remboursables	- 12	- 20
Charges d'intérêts sur dettes de loyers IFRS 16	- 1	- 3
Composante financement sur le contrat de licence	- 72	- 95
Total charges financières	- 174	- 222
Total produits financiers	14	0
Résultat financier	- 160	- 222

8. Impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif d'impôt retenu est de 25% pour les périodes 30 juin 2020 et 2021.

9. Immobilisations incorporelles et corporelles

9.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

En k€	2021.12	Acquisitions	Cessions	Dotations de la période	Reclassements	2022.06
Technologie développée en interne	3 682	-	-	-	-	3 682
Concessions, brevets & droits similaires	685	28	-	-	-	713
Frais de développement en cours	660	17	-	-	-	677
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles (valeur brute)	5 027	45	-	-	-	5 071
Amortissement technologie développée en interne	- 1 117			- 183	-	- 1 299
Amortissement conc, brevets & dts similaires	- 150			- 37	-	- 187
Amortissement autres immobilisations incorporelles	-			-	-	-
Amortissement immobilisations incorporelles	- 1 267	-	-	- 220	-	- 1 487
Total valeur nette	3 760	45	-	- 220	-	3 585

En k€	2020.12	Acquisitions	Cessions	Dotations de la période	Reclassements	2021.06
Technologie développée en interne	3 682					3 682
Concessions, brevets & droits similaires	616	20				635
Frais de développement en cours	500	140				640
Autres immobilisations incorporelles	-	947				947
Immobilisations incorporelles (valeur brute)	4 798	1 106	-	-	-	5 904
Amortissement technologie développée en interne	- 748			- 183		- 931
Amortissement conc, brevets & dts similaires	- 83			- 33		- 116
Amortissement autres immobilisations incorporelles	-			-		-
Amortissement immobilisations incorporelles	- 831	-	-	- 216	-	- 1 047
Total valeur nette	3 966	1 106	-	- 216	-	4 856

Les variations des concessions, brevets & droits similaires correspondent aux acquisitions de brevets nécessaires à la recherche et développement (procédés sur engrais, vinaise,...).

Les variations des frais de développement en cours correspondent aux dépenses engagées dans le cadre du projet « R&D Booster » démarré en février 2019.

9.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se décomposent comme suit :

En k€	2021.12	Acquisitions	Cessions	Dotations de la période	Reclassements	2022.06
Autres installations tech, matériel & outillage	294	167				461
Agencements	57	3				60
Mobilier de bureau	17					17
Matériel informatique	6					6
Autres immobilisations corporelles	0					0
Immobilisations corporelles en cours	2	20				22
Immobilisations corporelles (valeur brute)	376	190	-	-	-	566
Amortissement autres installations tech, matériel & outillage	- 210			- 25		- 235
Amortissement Agencements	- 15			- 6		- 21
Amortissement mobilier de bureau	- 10			- 1		- 11
Amortissement matériel informatique	- 3			- 1		- 3
Amortissement autres immobilisations corp.	0					0
Amortissement immobilisations corporelles	- 237	-	-	- 33	-	- 270
Total valeur nette	139	190	-	- 33	-	296
En k€	2020.12	Acquisitions	Cessions	Dotations de la période	Reclassements	2021.06
Autres installations tech, matériel & outillage	331	11				342
Agencements	53	3				56
Mobilier de bureau	15					15
Matériel informatique	3					3
Autres immobilisations corporelles	0					0
Immobilisations corporelles en cours	-	2				2
Immobilisations corporelles (valeur brute)	402	16	-	-	-	418
Amortissement autres installations tech, matériel & outillage	- 324			- 3		- 328
Amortissement Agencements	- 3			- 6		- 9
Amortissement mobilier de bureau	- 6			- 2		- 8
Amortissement matériel informatique	- 2			- 0		- 3
Amortissement autres immobilisations corp.	0					0
Amortissement immobilisations corporelles	- 336	-	-	- 11	-	- 347
Total valeur nette	66	16	-	- 11	-	71

Les variations des immobilisations corporelles au cours des périodes 30 juin 2020 et 2021 concernent essentiellement des acquisitions de matériels.

9.3. Tests de dépréciation

Il n'a pas été identifié d'indice de perte de valeur sur les deux périodes.

10. Contrats de location

Dans le cadre de son activité, la Société est amenée à louer des locaux, des véhicules ainsi que des matériels.

Les principaux contrats sont :

- Le contrat de location du site Pilote d'une durée de 28 mois à compter de février 2020 (absence d'option de renouvellement et résiliation). Il s'agit de loyers fixes indexés.
- Les contrats 3-6-9 des bureaux de Clermont-Ferrand et Lyon signés en mai et septembre 2020. Les durées de location retenues correspondent à la première période triennale dans la mesure où une prolongation au-delà n'est pas raisonnablement certaine au regard des besoins croissants en matière des locaux. Il s'agit de loyers fixes indexés.

Les contrats de location des véhicules ont des loyers fixes et des durées d'environ 3 ans ne contenant pas d'option de résiliation anticipée ni de renouvellement.

Les contrats exemptés pour courte durée correspondent essentiellement à des locaux temporaires. Les contrats exemptés pour faible valeur correspondent essentiellement à du matériel informatique.

Les droits d'utilisation se décomposent de la manière suivante :

En k€	Locaux	Véhicules	Matériels	TOTAL
Solde au 1er janvier 2021	191	35	96	322
Charge d'amortissement pour la période	- 73	- 23	- 55	- 151
Reprise d'amortissement pour la période				-
Ajouts à l'actif « droits d'utilisation »				-
Décomptabilisation de l'actif « droits d'utilisation »		17	- 41	- 23
Solde au 31 Décembre 2021	118	30	0	148
Charge d'amortissement pour la période	- 36	- 12		- 48
Reprise d'amortissement pour la période				-
Ajouts à l'actif « droits d'utilisation »		9		9
Décomptabilisation de l'actif « droits d'utilisation »				-
Solde au 30 juin 2022	82	27	0	109

Par ailleurs, les impacts afférents sur le compte de résultat et en termes de flux de trésorerie se présentent comme suit :

- Montants comptabilisés en résultat net

En k€	2022.06	2021.06
Charges d'intérêts sur dettes de loyers	1	3
Charges liées aux contrats de location de courte durée	4	11
Charges liées aux contrats de location portant sur des actifs de faible valeur, hors contrats de location de courte durée sur des actifs de faible valeur	25	27
Solde au 30 juin	31	40

- Montants comptabilisés en flux de trésorerie :

En k€	2022.06	2021.06
Total des sorties de trésorerie imputables aux contrats de location	94	105

11. Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants se décomposent comme suit :

En k€	2022.06	2021.12
Dépôts et cautionnements versés	28	28
Actifs financiers non courant	28	28

Les actifs financiers non courants correspondent à des cautions versées dans le cadre de contrats de location. Ils s'élèvent à 0,02 M€ au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021.

12. Créances clients et autres actifs courants

Les créances clients et autres actifs courants se décomposent comme suit :

En k€	2022.06	2021.12
Créances clients	480	622
Dépréciation des créances au titre des pertes attendues	-	-
Total créances clients	480	622
Actifs financiers courants	146	230
Charges constatées d'avance	79	74
Créances fiscales	106	474
Comptes courants actif	5	5
Créance sur crédit d'impôt recherche	405	228
Autres actifs courants	45	142
Total autres actifs courants	641	923

Les créances clients correspondent aux créances vis-à-vis d'Afyren Neoxy dans le cadre des contrats de services conclus avec cette dernière.

L'importance des créances fiscales au 31 décembre 2021 s'explique par la présence d'un crédit de TVA de 0,4 M€.

Au 30 juin 2022, la créance de CIR se compose du CIR relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2021, qui n'a pas encore été perçu, et du CIR calculé au titre du premier semestre 2022.

Le poste « Actifs financiers courants », s'élevant à 0,1 M€ au 30 juin 2022 et 0,2 M€ au 31 décembre 2021, est relatif au compte de liquidité souscrit le 1^{er} novembre 2021. Lors de la souscription de ce contrat de liquidité d'une durée de 12 mois (avec tacite reconduction) avec la société Oddo (« l'Animateur »), la Société

a fait un versement de 0,3 M€. Cette somme est destinée à financer les achats et ventes d'actions propres fait par l'Animateur aux conditions de marché.

13.Trésorerie et équivalents de trésorerie

En k€	2022.06	2021.12
Comptes bancaires	14 799	37 110
Équivalents de trésorerie	50 032	30 018
Trésorerie et équivalents de trésorerie dans l'état de la situation financière	64 831	67 128
Découverts bancaires remboursables à vue et utilisés pour les besoins de la gestion de la trésorerie	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie du tableau des flux de trésorerie	64 831	67 128

Le poste « Equivalents de trésorerie », s'élevant à 50 M€ au 30 juin 2022 et à 30 M€ au 31 décembre 2021, correspond à des comptes à terme.

Le 29 octobre 2021, la Société a souscrit à 2 comptes à termes (CAT) de 5 M€ et un troisième de 20 M€. Ces CAT sont ouvert pour une durée de 5 ans et sont remboursables à tout moment de manière anticipée sous réserve d'un préavis de 32 jours. Ces CAT sont rémunérés au taux de 0,4% annuel.

Le 3 mars 2022, la Société a souscrit 4 comptes à termes (CAT) de 5 M€. Ces CAT ont une durée de 5 ans et sont remboursables à tout moment de manière anticipée sous réserve d'un préavis de 32 jours. Ces CAT sont rémunérés au taux de 0,25% annuel.

14. Capitaux propres

14.1. Capital social

Le capital social de la Société est constitué de :

	Actions ordinaires		Actions de préférence A		Total	
	2022.06	2021.12	2022.06	2021.12	2022.06	2021.12
Nombre d'actions :						
En circulation au 1er janvier	15 470 859	15 470 859	10 291 165	10 291 165	25 762 024	25 762 024
Diminution de capital	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-
En circulation à la clôture – actions entièrement libérées	15 470 859	15 470 859	10 291 165	10 291 165	25 762 024	25 762 024

	Actions ordinaires		Actions de préférence A		Total	
	2021.06	2020.12	2021.06	2020.12	2021.06	2020.12
Nombre d'actions :						
En circulation au 1er janvier	7 184 500	7 184 500	10 291 165	2 572 805	17 475 665	9 757 305
Diminution de capital	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	-	7 718 360	-	7 718 360
En circulation à la clôture – actions entièrement libérées	7 184 500	7 184 500	10 291 165	10 291 165	17 475 665	17 475 665

L'assemblée générale mixte du 11 juin 2021 a décidé la division de la valeur nominale des actions de la Société par cinq ayant pour effet de la porter de 0,10 € à 0,02 €. Ainsi, le nombre d'actions a été porté de 3 495 133 actions à 17 475 665 actions.

14.2. Résultat par action

Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires (de base)

	2022.06	2021.06
En k€		
Résultat net de la période, attribuable aux propriétaires de la Société	- 4 160	- 1 540
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	- 4 160	- 1 540

Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (de base)

	2022.06	2021.06
Nombre d'actions ordinaires au 1er janvier	25 762 024	17 475 665
Diminution de capital	-	-
Augmentation de capital (en nombre d'actions)	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires de la période	25 762 024	17 475 665
Résultat de base par action en €	- 0,16	- 0,64
Résultat dilué par action en €	- 0,16	- 0,64

Le résultat dilué par action correspond au résultat de base dans la mesure où les BSPCE émis sont anti-dilutifs compte tenu du résultat net négatif de la Société.

15. Provisions et passifs éventuels

Au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021, la provision de 0,01 M€ est relative à un litige prud'homal.

Par ailleurs, la Société n'a pas identifié de passif éventuel.

16. Emprunts, dettes financières et dettes de loyer

16.1. Principaux termes et conditions des emprunts et dettes financières

Les termes et conditions des emprunts en cours sont les suivants :

En k€	Devise	Taux d'intérêt variable/fixe	Taux contractuel	Année d'échéance	Valeur nominale	2022.06	2021.12
						Valeur comptable	Valeur comptable
Obligations convertibles	EUR	Taux fixe	7,00%	2023	3 567	3 340	3 444
Total obligations convertibles					3 567	3 340	3 444
Prêt garanti Etat (PGE) - BNP	EUR	Taux fixe	0,75%	2026	780	797	797
Prêt garanti Etat (PGE) - BPI	EUR	Taux fixe	0,75%	2026	300	300	300
Prêt garanti Etat (PGE) - BPAR	EUR	Taux fixe	0,73%	2026	780	782	782
Prêt garanti Etat (PGE) - CA	EUR	Taux fixe	0,55%	2026	780	780	780
Total prêts garantie Etat (PGE)					2 640	2 659	2 659
Avance remboursable BPI PAI 1	EUR	Taux fixe	5,33%	2022	50	8	13
Avance remboursable BPI PAI 2	EUR	Taux fixe	5,84%	2023	150	60	75
Avance remboursable BPI PAI 3	EUR	Taux fixe	4,40%	2024	302	151	181
Avance remboursable BPI PAI 3	EUR	Taux fixe	4,67%	2026	198	129	149
Avance remboursable BPI CMI2	EUR	Taux fixe	0,00%	2022	573	343	408
Total avances remboursables					1 273	690	825
BPI ADI Taux zéro	EUR	Taux fixe	0,00%	2023	690	311	380
Prêt participatif Total	EUR	Taux fixe	1,00%	2024	400	246	312
Prêt BPI Innovation R&D 1	EUR	Taux fixe	0,63%	2027	750	750	750
Prêt BPI Innovation R&D 2	EUR	Taux fixe	0,71%	2028	200	200	200
Prêt BP Boehringer	EUR	Taux fixe	0,00%	2027	75	71	-
Total autres emprunts					2 349	1 578	1 642
Dette de loyers	EUR	Taux fixe			297	102	145
Intérêts courus						235	234
Total					10 126	8 604	8 949
Part courante						4 761	950
Part non courante						3 843	7 999

Emprunts

En 2021, la Société a souscrit un emprunt R&D innovation auprès de Bpifrance pour un montant de 0,2 M€.

En 2022, la Société a souscrit un emprunt revitalisation Boehringer auprès de Banque Populaire pour un montant de 0,075 M€.

17. Fournisseurs et autres passifs courants et non courants

Les dettes fournisseurs et autres passifs se décomposent comme suit :

En k€	2022.06	2021.12
Total dettes fournisseurs	427	513
Produits différés courants (passifs de contrat client)	1 295	1 272
Dettes sociales	742	708
Dettes fiscales	111	133
Total autres passifs courant	853	841
Produits différés non courants (passifs de contrat client)	1 981	2 640
Produits différés non courants (subvention)	959	990
Total	5 515	6 257

Concernant les produits différés courants et non courants liés à des passifs de contrat client – cf note 6.2.

Les autres produits différés non courants sont relatifs aux subventions d'investissements reçues, et comprennent principalement deux subventions :

- Subvention CMI 2 pour 0,6 M€ reçue dans le cadre du programme de soutien à l'innovation de Bpifrance ;
- Subvention R&D Booster pour 0,4 M€ reçue dans le cadre du projet de démonstration de la production semi-industrielle de produits naturels de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

18. Instruments financiers et gestion des risques

18.1. Classement et juste valeur des instruments financiers

En k€	Catégorie comptable	Niveau dans la hiérarchie de la juste valeur	2022.06		2021.12	
			Total de la valeur nette comptable	Juste valeur	Total de la valeur nette comptable	Juste valeur
Dépôts et cautionnements	Juste valeur	Niveau 2 - Note 2	28	28	28	28
Total actifs financiers non courants			28	28	28	28
Créances clients	Coût amorti	Note 1	480	480	622	622
Autres actifs financiers courants	Coût amorti	Note 1	146	146	230	230
Autres actifs financiers courants	Coût amorti	Note 1	43	43	142	142
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût amorti	Note 1	64 831	64 831	67 128	67 128
Total actifs financiers courants			65 500	65 500	68 122	68 122
Total actif			65 528	65 528	68 150	68 150
Obligations convertibles	Juste valeur	Niveau 2 - Note 4	-	-	3 340	3 340
Emprunts et dettes financières	Coût amorti	Niveau 2 - Note 4	3 831	3 831	4 617	4 617
Total passifs financiers non courants			3 831	3 831	7 957	7 957
Dette de loyers non courant	Coût amorti	Niveau 2 - Note 3	12	12	42	42
Obligations convertibles	Juste valeur	Niveau 2 - Note 4	3 340	3 340	104	104
Emprunts et dettes financières	Coût amorti	Niveau 2 - Note 4	1 331	1 331	743	743
Dettes fournisseurs	Coût amorti	Note 1	427	427	513	513
Total passifs financiers courants			5 098	5 098	1 360	1 360
Dette de loyers courant	Coût amorti	Note 3	90	90	103	103
Total passif			9 031	9 031	9 462	9 462

Note 1 - La valeur nette comptable des actifs et passifs financiers courants est jugée correspondre à une approximation de leur juste valeur.

Note 2 - La différence entre la valeur nette comptable et la juste valeur des prêts et cautionnement est jugée non significative.

Note 3 - Comme autorisé par les normes IFRS, la juste valeur de la dette de loyers et son niveau dans la hiérarchie de la juste valeur n'est pas fournie.

19. Transaction avec les parties liées

Les transactions avec la société Afyren Neoxy sont les suivantes :

K€	2022.06	2021.12	2021.06
Créance client	480	622	
Passifs sur contrat client (produits différés)	3 276	3 912	
Charges financières	-72		-95
Chiffre d'affaires	1 763		1 500
- Revenu de licence et développement du savoir-faire industriel	708		708
- Autres prestations de services	1 054		792

20. Engagement hors bilan

En K€	2022.06	2021.12
Gages données (liés à des avances BPI)	33	33
Garanties reçues :		
Garantie reçue BPI : Fonds National de garantie – Prêt participatif	142	172
Amorçage des PME et TPE.		
Garantie reçue BPI : Fonds Auvergne PPA	24	30
Garantie reçue BPI : Fonds de garantie d'intervention d'AI/SI	2	3
Garantie reçue BPI : Fonds Européen d'Investissement	112	132

3.2 RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS RESUMES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2022

Période du 1er janvier 2022 au 30 juin 2022

Au Président du Conseil d'administration,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société AFYREN et en réponse à votre demande, nous avons effectué un examen limité des Etats financiers résumés semestriels de la société AFYREN, établis en IFRS, relatifs à la période du 1er janvier 2022 au 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces états financiers résumés semestriels ont été établis sous la responsabilité du président du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les états financiers résumés semestriels, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des états financiers résumés semestriels avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Fait à Lyon, le 27 septembre 2022

Le commissaire aux comptes

RSM Rhône-Alpes

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

Gael DHALLUIN

Associé